

S'approprier les responsabilités juridiques du soignant

Objectifs :

- Connaître les différents mécanismes de responsabilité
- Comprendre l'environnement juridique applicable au soignant
- Savoir identifier les situations à risques et se positionner professionnellement de façon juste et adaptée

Programme :

Les principes de la responsabilité juridique professionnelle

- La responsabilité civile, la responsabilité pénale et la responsabilité disciplinaire
- La notion de responsabilité, de faute professionnelle, de faute personnelle détachable du service
- Les procédures et sanctions associées

L'équipe pluridisciplinaire, sa sphère de compétence et les responsabilités associées

- **La réalisation des actes de soins dans le cadre de la collaboration médecin-infirmier**
 - Les conditions de validité d'une prescription médicale
 - L'identification des professionnels habilités à prescrire
 - L'application des protocoles par le soignant
 - Les conséquences juridiques de l'extension du champ des protocoles de soins
- **L'infirmier et l'équipe pluridisciplinaire**
 - La collaboration de l'aide-soignant et de l'infirmier
 - La distribution des médicaments
 - Les nouveaux actes réalisés par l'aide-soignant depuis l'arrêté du 10 juin 2021
- **La responsabilité du cadre de santé dans la délégation des actes aux soignants**
 - Les limites du champ de la collaboration et les conséquences du dépassement de compétences
 - Les possibilités ou non d'intervention de l'infirmier en cas d'urgence
- **La responsabilité du soignant encadrant un stagiaire**
 - La responsabilité du stagiaire
 - Le pouvoir d'autorité et le tutorat des soignants auprès des stagiaires

Les situations à risques

- **L'identification des situations à risques** : les risques de chutes, risques suicidaires, risques de fugue, refus de soin et le risque vital
- **Leurs impacts sur la responsabilité individuelle et collective**
 - Les voies de recours de la personne accueillie et l'indemnisation
 - Le recours à l'amiable : commission des usagers et commission de conciliation et d'indemnisation
 - Le recours contentieux au Tribunal administratif

Les transmissions

- L'importance de la traçabilité des acquis
- Le contenu des informations à communiquer
- La procédure de communication du dossier de soins

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur consultant en droit de la santé et du médico-social

Durée : 2 jours (14 heures)

Public : Tout soignant d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).